

LE CADEAU SURPRISE D'YVES ROCHER

Le publipostage diffusé mi-octobre 2023 par **YVES ROCHER** est stratégique : les commandes de Noël boostent le chiffre d'affaires de la société .

C'est pourquoi l'offre publicitaire contient de multiples cadeaux :

- Un calendrier 2024 gratuit ;
- Une offre 1 produit acheté = 1 produit offert ;
- Un plaid offert dès 59 € d'achats ;
- Une gratuité des frais de port ;

Le **Réseau anti-arnaques** s'est intéressé à un avantage contenu dans cette offre promotionnelle : « un cadeau d'exception. » Vous devez gratter un bulletin pour connaître la valeur du cadeau : 40 €, 50 €, ou 60 €. Bien évidemment, c'est l'indication « 60 € » qui apparaît. Mais, curieusement, aucune information n'est présente pour préciser la nature du cadeau. Certes, **YVES ROCHER** argumentera sur la volonté de faire une surprise à ses clientes. Mais l'indication d'une valeur commerciale est loin d'être significative pour le consommateur : rien n'empêche le professionnel de surévaluer le prix d'un produit - compte tenu de la liberté des prix - pour offrir un article de faible valeur.

Les habitués de ces mises en garde connaissent bien la revendication du **Réseau anti-arnaques** : l'indication du prix hors taxe qui reflète réellement la valeur d'origine du produit.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, association partenaire de l'**UFC-Que Choisir**, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)